



En bref...

SNTRS-CGT - 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif - Tel : 01 49 58 35 85 - Télécopie : 01 49 58 35 33
Courrier électronique : sntscgt@vjf.cnrs.fr - Site web : <http://sntscgt.vjf.cnrs.fr>

Numéro 430 du 2 juin 2016

Communiqué du SNTRS CGT :

Monsieur Mandon : Cela suffit les discours lénifiants sur la recherche !

Agir pour la recherche passe par la revalorisation des salaires de ses personnels. C'est une question de justice sociale et d'attractivité de ses métiers.

Le Ministère de l'Éducation a annoncé les mesures de revalorisation faisant suite à la transposition du parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) aux corps enseignants et assimilés de l'éducation nationale. Ainsi, les enseignants certifiés et agrégés, recrutés au niveau de la 1^{ère} année du master (Bac+4) et pour certains affectés dans les universités, vont bénéficier de revalorisations significatives de leurs grilles indiciaires. Ce n'est que justice !

L'amplitude du 1^{er} grade de la grille des certifiés passera des indices(1) 349-658 aux indices 390-673 et celle du 2^e grade passera des indices 495-783 aux indices 590-821. Ceci se traduit notamment par un gain de traitement brut mensuel de 190 € pour un certifié de classe normale au 1^{er} échelon. De plus, le ministère crée un 3^e grade allant de l'indice 695 jusqu'à l'indice 963.

Les grilles des agrégés sont elles aussi revalorisées. L'amplitude du 1^{er} grade passera des indices 379-821 aux indices 450-830 ; celle du 2^e grade passera des indices 658-963 aux indices 757-972. Un 3^e grade est créé allant de l'indice 890 à l'indice 1067.

A l'heure actuelle, le Ministère de l'éducation en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche n'a toujours pas de propositions de revalorisations et de déroulement de carrière pour les personnels des organismes de recherche. Nous exigeons du Ministère l'ouverture de négociations avec l'ensemble des organisations syndicales sur les grilles salariales des personnels de la recherche.

Le SNTRS-CGT revendique :

- pour les ingénieurs d'études à l'image des certifiés, un calage sur la grille des A-type de la fonction publique. En effet ils sont recrutés au même niveau de qualification et exercent le même type de missions que les attachés d'administration,
- pour les ingénieurs de recherche des revalorisations des grilles indiciaires équivalentes à celle des agrégés.

Ces revalorisations devront par cohérence avoir des répercussions sur l'ensemble des autres corps de la catégorie A (assistants ingénieurs et chercheurs).

Le SNTRS-CGT exige l'ouverture de négociations pour la revalorisation des catégories B et C.

Les primes des ingénieurs, techniciens et des chercheurs doivent être revalorisées au niveau des autres ministères.

Mettons la pression sur notre ministère et sur le gouvernement en participant à la manifestation nationale du 14 juin. Chacun dans son secteur doit porter ses revendications, elles sont légitimes.

La loi travail ne doit pas passer, nos revendications oui !

(1) INM : indice nouveau majoré